

IMPORTANT

Nous vous invitons, à l'occasion de la présente déclaration de sinistre, à relire les conditions générales et particulières de votre contrat d'assurance Hiscox Responsabilité Civile Professionnelle.

Dans quel cas devez-vous procéder à une déclaration de sinistre ?

Lorsqu'une réclamation est formée à votre encontre, c'est-à-dire lorsque l'un de vos clients ou un tiers met en cause votre responsabilité au titre d'un produit ou d'un service que vous avez fourni ou auriez dû fournir dans le cadre de vos activités professionnelles couvertes par votre contrat d'assurance Hiscox Responsabilité Civile Professionnelle.

A quel moment devez-vous faire cette déclaration ?

Le plus tôt possible, dès que vous avez connaissance d'un évènement ou dommage(s) susceptible(s) de donner lieu à une réclamation.

A qui devez-vous adresser votre déclaration de sinistre ?

Vous devez adresser le présent formulaire, dûment complété et signé, accompagné des pièces listées ci-dessous :

- soit par email à l'adresse sinistre@direct.hiscox.fr
- soit par courrier à :
Hiscox Direct
TSA 49007
60477 Compiègne Cedex

Vos coordonnées :

Nom ou raison sociale

Adresse

Téléphone

Télécopie

Adresse e-mail

Référence contrat Hiscox – RC Pro

Nom(s) du/des précédent(s) assureur(s) RC Pro (*préciser à chaque fois la période assurée*)

Description du sinistre :

Date et lieu de survenance du sinistre

Avez-vous déjà reçu une réclamation écrite concernant ce sinistre?

Oui

Non

Si oui, précisez à quelle date ainsi que, le cas échéant, le(s) montant(s) réclamé(s).

Si non, précisez si le sinistre est, selon vous, susceptible de donner lieu à une telle réclamation

Quelle est l'origine du litige et à qui vous oppose-t-il ? *(Préciser les noms et coordonnées du client / tiers concerné)*

Quels sont les griefs qui vous sont reprochés ? Ces griefs vous semblent-ils justifiés ? Pourquoi ?

Le client / tiers concerné vous a-t-il fait part de préjudices qu'il aurait subis ? Si oui, précisez leur nature et leur montant.

Selon vous, le client / tiers concerné est-il susceptible de porter une part de responsabilité au titre du litige et/ou des préjudices subis ? Si oui, précisez pourquoi.

Ce litige implique-t-il d'autres intervenants dont la responsabilité serait susceptible d'être mise en cause ?
(exemple : sous-traitant)

Selon vous, quelles mesures pourraient être envisagées en vue de mettre un terme au litige et/ou de réduire ou limiter l'importance des préjudices subis ?

Pièces à joindre au formulaire (ou à nous transmettre dans les meilleurs délais) :

- Si la réclamation provient (ou est susceptible de provenir) d'un de vos clients :
 - L'ensemble des pièces contractuelles vous liant à votre client. (*contrat(s) et avant-contrat(s), conditions générales, avenant(s), cahier(s) des charges, référentiel(s) de conformité, fiche(s) technique(s), devis, facture(s), etc.*)
- Dans tous les cas :
 - Toutes les correspondances échangées dans le cadre du litige (*courriers et/ou emails*).
 - Toute réclamation écrite / convocation / assignation que vous auriez reçue / recevriez.
 - Le cas échéant, tous les documents en votre possession relatifs aux autres intervenants dont la responsabilité serait susceptible d'être mise en cause (*exemple : sous-traitant*).

Cette liste n'est pas limitative. Si vous estimez que d'autres pièces peuvent être utiles à la gestion du dossier, n'hésitez pas à nous les communiquer.

Chaque situation étant particulière, nous nous réservons également la possibilité de revenir vers vous afin de solliciter des éléments d'information et/ou des pièces complémentaires.

Fait à :

le :

Nom et qualité du déclarant :

Signature